



Vice de procedure conduite sous stupéfiant

Par **simeon**, le **30/01/2016** à **18:01**

Bonjour,rnrnHier sur les coups de 23 h 30 j'ai été soumis à un banal contrôle routier. Ayant consommé quelques tafs sur un joint et étant consommateur, j'ai signalé ma consommation aux forces de l'ordre. S'en est suivi le test d'alcoolémie lors de mon arrestation (un des deux gendarmes m'a dit qu'il était négatif, l'autre gendarme positif, à la fin de toute la procédure).rnrnNous voila donc partis au commissariat pour effectuer un test salivaire qui n'avait pas l'air d'être positif. Je tiens à signaler que aucun des résultats des tests ne m'a été donné autre que verbalement, malgré leurs contradictions.rnrnNous voila partis aux urgences afin de faire une prise de sang sans qu'aucun des deux gendarmes me prouve que les tests sont positifs. Sorti de l'hôpital, les gendarmes m'ont gentillemeent ramené non loin de chez moi sans aucun papier ou aucune signature, aucun document ne m'a été remis, le seul conseil qu'un gendarmes me donne : "il ne vaut mieux pas que vous refusiez la prise de sang". J'ai pu constater qu'ils remplissaient une fiche "E" ou "F" je n'ai pas pu bien voir et ils m'ont simplement dit qu'ils me recontacteraient pour une convocation chez eux... Je pense avoir bien décrit ma situation.. pouvez vous m'aidez s'il vous plait ?rnrn[s]**Merci d'avance.**[/s]

Par **Tisuisse**, le **31/01/2016** à **08:13**

Bonjour,rnrnIl ne vous reste qu'à attendre la suite qui viendra lorsque les gendarmes recevront les résultats d'analyse. Pour le moment, je ne vois pas de "vice de procédure" dans votre histoire.